



Circulaire n° 4752 du 03/03/2014

Appel aux candidats à des emplois ainsi qu'à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2014-2015)

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 10/03/2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 24/03/2014
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux candidats temporaires Ecoles supérieures des Arts

Destinataires de la circulaire

- Aux Directeurs des Ecoles supérieures des arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information

- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités,
- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement Direction générale des
personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : Appel aux candidats à des emplois ainsi qu'à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2014-2015)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez annexé à la présente copie de l'appel qui sera publié le 10 mars 2014, et non pas aujourd'hui le 3 mars comme annoncé dans la circulaire 4729 du 7 février 2014, et ce en raison des disponibilités des services de diffusion du Moniteur Belge.

Il contient les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois et des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2014-2015).

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures doivent être envoyées, sous pli recommandé, le 24 mars 2014 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) - bureau 3^E318
1080 BRUXELLES.

Les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures sont invités à composer le numéro de téléphone suivant :

02 / 413 20 29

(accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 sans interruption)

Une adresse courriel unique est également à leur disposition :

recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous signale enfin que l'avis publié au Moniteur belge du 10 mars 2014 constitue la seule source d'information officielle.

Dès à présent, je vous remercie de veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée aussi sur le site « reseau.cfwb.be » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « www.wallonie-bruxelles-enseignement.be ».

Julien NICAISE
Directeur général

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Appel aux candidats à des emplois vacants et à des mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2014-2015)

I. GENERALITES.

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions des articles 100 à 102 du décret du 20 décembre 2001 (<http://www.galilex.cfwb.be>) « fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants) ».

Il vise les emplois vacants des fonctions d'assistant, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur, de professeur et certains mandats de conférencier à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces fonctions présentent aux termes des articles 69 et 75 du décret du 20 décembre 2001 précité les caractéristiques suivantes:

1. ASSISTANT

La fonction d'assistant est exercée au type long dans le cadre d'une désignation à durée déterminée :

- a) dans le domaine de la musique : pour un terme d'une année académique renouvelable cinq fois ;
- b) dans les autres domaines : pour un terme de deux années académiques renouvelable deux fois.

2. CHARGE D'ENSEIGNEMENT

La fonction de chargé d'enseignement est depuis le 16/09/2008 exercée au type long dans le cadre d'une désignation à titre temporaire à durée déterminée, à condition d'avoir exercé la fonction d'assistant, de professeur et/ou d'accompagnateur pendant au moins 6 ans, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

Cette fonction est également accessible aux personnes ayant exercé la fonction de conférencier jusque et y compris l'année académique 2007-2008.

Ensuite, cette fonction de chargé d'enseignement peut-être exercée au type long dans le cadre soit d'une désignation à titre temporaire pour durée indéterminée, soit d'une nomination à titre définitif.

3. ACCOMPAGNATEUR

La fonction d'accompagnateur est exercée au type long dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

4. PROFESSEUR

La fonction de professeur est exercée au type long et au type court dans le cadre :

- d'une désignation à titre temporaire pour une durée déterminée ;
- d'une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée ;
- d'une nomination à titre définitif.

5. CONFERENCIER

La fonction de conférencier est exercée au type long et au type court dans le cadre d'un mandat attribué pour des cours présents à la grille horaire des étudiants et pour lesquels aucun professeur ou chargé d'enseignement n'est désigné à titre temporaire ou nommé à titre définitif.

II. DEFINITIONS.

Pour la bonne compréhension de la suite du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

Emploi vacant : tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2 du décret du 20.12.2001).

Changement d'affectation : la réaffectation, dans la même fonction et le même cours à conférer qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Ecole supérieure des Arts autre que celle où il est affecté à titre définitif (cf. article 62 du décret du 20.12.2001).

Mutation : le transfert, dans la même fonction et le même cours à conférer que celui pour lequel il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel de l'Ecole supérieure des Arts où il est affecté vers une autre Ecole supérieure des Arts du même réseau (cf. article 62 du décret du 20.12.2001).

Extension de charge : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, jusqu'à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 62 du décret du 20.12.2001).

III. TYPE DE CANDIDATURES.

Les **emplois vacants** des fonctions visés par le présent appel sont accessibles :

A. En ce qui concerne les fonctions d'accompagnateur, de professeur et de chargé d'enseignement :

a) aux membres du personnel nommés à titre définitif :

Par **changement d'affectation** (pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi) : **DCA***

Par **mutation** : **DM***

Par **extension de charge** : **DEC***

b) aux membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :

Par **extension de charge** : **TDIEC.**

c) aux candidats à une désignation à titre temporaire :

CTDI - à durée indéterminée : seuls les candidats qui exercent une fonction principale et ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2013-2014 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2013, ou pour l'année académique 2012-2013 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2012 et dont la désignation a été reconduite à durée déterminée pour l'année académique 2013-2014, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que le rapport sur leur manière de servir établi par le directeur de l'Ecole supérieure des Arts porte la mention « a satisfait »;

(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2013-2014 en application de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001 ne sont pas concernés. Une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.)

CTDD - à durée déterminée.

B. En ce qui concerne les fonctions d'assistant et de conférencier:

Par candidature à une désignation à titre temporaire à durée déterminée uniquement.

IV. LISTE DES EMPLOIS VACANTS.

1. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS Conservatoire royal de musique de Bruxelles rue de la Régence 30 1000 BRUXELLES									
Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	remarques
14.1.1.2.1.1	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Bruxelles	*
14.1.1.2.1.2	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			3	16	Bruxelles	*
14.1.1.2.1.3	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			3	16	Bruxelles	*
14.1.1.2.1.4	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			3	16	Bruxelles	*
14.1.1.2.1.5	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			4	16	Bruxelles	*
14.1.1.2.1.6	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			3	16	Bruxelles	*
14.1.1.2.1.7	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
14.1.1.2.1.8	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
14.1.1.2.1.9	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
14.1.1.2.1.10	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
14.1.1.2.1.11	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
14.1.1.2.1.12	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
14.1.1.2.1.13	1 -accompagnateur	MUS	Artistique			2	16	Bruxelles	
14.1.2.2.1.14	2- assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	12	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.15	2- assistant	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture	10	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.16	2 -assistant	MUS	Artistique	Chant		4	20	Bruxelles	
14.1.2.2.1.17	2 -assistant	MUS	Artistique	Chant		4	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.18	2 -assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.19	2- assistant	MUS	Artistique	Ensemble jazz		2	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.20	2- assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique	Basse continue	4	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.21	2- assistant	MUS	Artistique	Harmonie pratique		2	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.2.22	2- assistant	MUS	Général	Histoire de la musique		2	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.23	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Flûte traversière	4	20	Bruxelles	
14.1.2.2.1.24	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Orgue	2	20	Bruxelles	
14.1.2.2.1.25	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	14	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.26	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.27	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.28	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	14	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.29	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	4	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.30	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	14	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.31	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	8	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.32	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	8	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.33	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano	8	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.34	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Piano d'accompagnement	4	20	Bruxelles	
14.1.2.2.1.35	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Saxophone	10	20	Bruxelles	**

14.1.2.2.1.36	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	violoncelle	2	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.37	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	2	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.38	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument harmonique jazz	Guitare	8	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.39	2- assistant	MUS	Artistique	Instrument mélodique jazz	Saxophone	6	20	Bruxelles	
14.1.2.2.1.40	2- assistant	MUS	Artistique	Lecture instrumentale jazz		2	20	Bruxelles	
14.1.2.2.1.41	2- assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		4	20	Bruxelles	
14.1.2.2.1.42	2- assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		8	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.43	2- assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		4	20	Bruxelles	**
14.1.2.2.1.44	2- assistant	MUS	Artistique	Musique de chambre		6	20	Bruxelles	**
14.1.3.2.1.45	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Flûte traversière	12	20	Bruxelles	*
14.1.3.2.1.46	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Violon	10	20	Bruxelles	*
14.1.3.2.1.47	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Violon	10	20	Bruxelles	*
14.1.3.2.1.48	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Violon	10	20	Bruxelles	*
14.1.3.2.1.49	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument	Violoncelle	2	20	Bruxelles	***
14.1.3.2.1.50	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Violon baroque	5	20	Bruxelles	*
14.1.3.2.1.51	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument harmonique jazz	piano	2	20	Bruxelles	***
14.1.3.2.1.52	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Instrument harmonique jazz	piano	2	20	Bruxelles	*
14.1.3.2.1.53	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Lecture transposition	Bois	6	20	Bruxelles	*
14.1.3.2.1.54	3- chargé d'enseignement	MUS	Artistique	Musique de chambre		6	20	Bruxelles	*
14.1.6.2.1.55	6- conférencier	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture approfondie	90	600	Bruxelles	
14.1.6.2.1.56	6- conférencier	MUS	Artistique	Analyse et écritures	Ecriture approfondie	90	600	Bruxelles	
14.1.6.2.1.57	6- conférencier	MUS	Artistique	Arrangement		60	600	Bruxelles	
14.1.6.2.1.58	6- conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Clavier deuxième instrument	120	600	Bruxelles	
14.1.6.2.1.59	6- conférencier	MUS	Artistique	Instrument	Piano (chanteur)	270	600	Bruxelles	
14.1.6.2.1.60	6- conférencier	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Basson baroque et classique	90	600	Bruxelles	
14.1.6.2.1.61	6- conférencier	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Luth	150	600		
14.1.6.2.1.62	6- conférencier	MUS	Artistique	Instrument mélodique jazz	Violon	120	600		
14.1.6.2.1.63	6- conférencier	MUS	Artistique	Lecture transposition	Cuivre	45	600		
14.1.5.2.1.64	5- professeur type long	MUS	Artistique	Chant		4	12		***
14.1.5.2.1.65	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Basson	1	12		***
14.1.5.2.1.66	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Cor	2	12		*
14.1.5.2.1.67	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Hautbois	1	12		***
14.1.5.2.1.68	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument	Piano d'accompagnement	2	12		***
14.1.5.2.1.69	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Clavecin	1	12		***
14.1.5.2.1.70	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Cor naturel	3	12		***
14.1.5.2.1.71	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument (musique ancienne)	Violoncelle baroque	5	12		*
14.1.5.2.1.72	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument mélodique jazz	Contrebasse	1	12		***
14.1.5.2.1.73	5- professeur type long	MUS	Artistique	Instrument mélodique jazz	Vibraphone	2	12		***
14.1.5.2.1.74	5- professeur type long	MUS	Artistique	Musique de chambre	vocale	2	12		
14.1.5.2.1.75	5- professeur type long	MUS	Artistique	Pratique de l'art lyrique	Stages	6	12		***

14.1.2.3.1.76	2- assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		12	20		**
14.1.2.3.1.77	2- assistant	TAP	Artistique	Art dramatique		12	20		
14.1.2.3.1.78	2- assistant	TAP	Artistique	Déclamation		6	20		
14.1.2.3.1.79	2- assistant	TAP	Artistique	Formation vocale		2	20		
14.1.2.3.1.80	2- assistant	TAP	Artistique	Formation vocale		2	20		**
14.1.2.3.1.81	2- assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle		4	20		**
14.1.2.3.1.82	2- assistant	TAP	Artistique	Formation corporelle		2	20		
14.1.2.3.1.83	2- assistant	TAP	Artistique	Méthodologie français parlé		4	20		**
14.1.2.3.1.84	2- assistant	TAP	Artistique	Mouvement scénique		2	20		**
14.1.3.3.1.85	3- chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique		4	20		*
14.1.3.3.1.86	3- chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique		4	20		*
14.1.3.3.1.87	3- chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Art dramatique		4	20		
14.1.3.3.1.88	3- chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Déclamation		2	20		*
14.1.3.3.1.89	3- chargé d'enseignement	TAP	Artistique	Formation vocale		6	20		
14.1.5.3.1.90	5- professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12		*
14.1.5.3.1.91	5- professeur type long	TAP	Artistique	Art dramatique		6	12		*

* Poste déjà occupé par un temporaire à durée déterminée

** Renouvellement mandat d'assistant

***** Poste accessible par priorité à un TDI en TDIEC ou un définitif en DEC 2. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS**
Conservatoire royal de Liège
rue Forgeur 14
4000 LIEGE

Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	remarques
14.2.5.2.1.1	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Percussions	6	12	Liège	*
14.2.5.2.1.2	5-Professeur type long	2-MUS	1-Artistiques	Harmonie pratique		6	12	Liège	*
14.2.5.3.3.3	5-Professeur type long	3-TAP	3- Techniques	Phonétique		6	12	Liège	*
14.2.3.2.1.4	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	8	20	Liège	*
14.2.3.2.1.5	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Piano	8	20	Liège	*
14.2.3.2.1.6	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	20	Liège	
14.2.3.2.1.7	3-Chargé d'enseignement	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		6	20	Liège	
14.2.2.2.1.8	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Analyse et écritures	Ecritures approfondies	2	10	Liège	**
14.2.2.2.1.9	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Harmonie pratique		1	10	Liège	**
14.2.2.2.1.10	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Chant		2	10	Liège	**
14.2.2.2.1.11	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Guitare	5	10	Liège	**
14.2.2.2.1.12	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Violoncelle	2	10	Liège	**
14.2.2.2.1.13	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Clarinette	1	10	Liège	**
14.2.2.2.1.14	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Instrument	Composition	3	10	Liège	**
14.2.2.2.1.15	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Lecture et transposition	Cordes	5	10	Liège	**
14.2.2.2.1.16	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		1	10	Liège	**
14.2.2.2.1.17	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	10	Liège	**
14.2.2.2.1.18	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	10	Liège	**
14.2.2.2.1.19	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		3	10	Liège	**
14.2.2.2.1.20	2-Assistant	2-MUS	1-Artistiques	Musique de chambre		2	10	Liège	**
14.2.6.2.1.21	6-Conférencier	2-MUS	1-Artistiques	Diction	Orthophonie	60	600	Liège	***

* Poste occupé par un TDD en 2013 - 2014

** Poste occupé par un assistant dont le mandat doit être renouvelé

*** Poste occupé par un conférencier en 2013 - 2014

3. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS

ARTS²

rue de Nimy 7

7000 MONS

Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	remarques
14.3.2.1.1.01	2 - assistant	1 - APVE	1 - artistique	architecture d'intérieur	atelier	8	20	Mons	
14.3.2.1.1.02	2 - assistant	1 - APVE	1 - artistique	architecture d'intérieur	atelier	6	20	Mons	
14.3.2.1.1.03	2 - assistant	1 - APVE	1 - artistique	arts numériques	atelier	4	20	Mons	
14.3.2.1.1.04	2 - assistant	1 - APVE	1 - artistique	arts numériques	atelier	4	20	Mons	
14.3.2.1.1.05	2 - assistant	1 - APVE	1 - artistique	communication visuelle et graphique	atelier	6	20	Mons	
14.3.2.1.1.06	2 - assistant	1 - APVE	1 - artistique	communication visuelle et graphique	atelier	4	20	Mons	
14.3.2.1.1.07	2 - assistant	1 - APVE	1 - artistique	dessin	atelier	6	20	Mons	
14.3.2.2.1.08	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	chant		4	20	Mons	
14.3.2.2.1.09	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	écritures approfondies	écritures classiques	6	20	Mons	
14.3.2.2.1.10	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	histoire de la musique et de la lutherie EA		2	20	Mons	
14.3.2.2.1.11	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	instrument	clavier second instrument	4	20	Mons	
14.3.2.2.1.12	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	instrument	percussions	4	20	Mons	
14.3.2.2.1.13	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	instrument	piano	4	20	Mons	
14.3.2.2.1.14	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	instrument	piano	4	20	Mons	
14.3.2.2.1.15	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	instrument	piano	2	20	Mons	
14.3.2.2.1.16	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	sémiologie musicale appliquée à l'EA		2	20	Mons	
14.3.2.2.1.17	2 - assistant	2 - MUS	1 - artistique	techniques d'écriture sur support		6	20	Mons	
14.3.2.2.3.18	2 - assistant	2 - MUS	3 - technique	instrumentation électroacoustique		2	20	Mons	
14.3.2.2.3.19	2 - assistant	2 - MUS	3 - technique	instrumentation électroacoustique		4	20	Mons	
14.3.3.2.1.20	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	1 - artistique	analyse perceptive des rapports son-image		3	20	Mons	*
14.3.3.2.1.21	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	1 - artistique	auditions commentées du répertoire EA		2	20	Mons	
14.3.3.2.1.22	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	1 - artistique	techniques interactives		2	20	Mons	
14.3.3.2.1.23	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	1 - artistique	composition appliquée aux multimédias		4	20	Mons	
14.3.3.2.3.24	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	3 - technique	instrumentation électroacoustique		1	20	Mons	**
14.3.3.2.1.25	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	1 - artistique	lecture et transposition	cordes frottées	2	20	Mons	cello,c/basse
14.3.3.2.1.26	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	1 - artistique	solfège des objets sonores et perception auditive		2	20	Mons	
14.3.3.2.2.27	3 - chargé d'enseignement	2 - MUS	2 - général	acoustique		4	20	Mons	
14.3.3.3.1.28	3 - chargé d'enseignement	3 - TAP	1 - artistique	art dramatique		6	20	Mons	*
14.3.3.3.1.29	3 - chargé d'enseignement	3 - TAP	1 - artistique	déclamation		6	20	Mons	*
14.3.5.123.2.30	5 - professeur	1 - 2 - 3	2 - général	psychopédagogie générale		3	12	Mons	**
14.3.5.123.2.31	5 - professeur	1 - 2 - 3	2 - général	psychopédagogie générale		7	12	Mons	
14.3.5.1.1.32	5 - professeur	1 - APVE	1 - artistique	architecture d'intérieur	atelier	3	12	Mons	*
14.3.5.1.1.33	5 - professeur	1 - APVE	1 - artistique	pédagogie de l'art	pratiques	2	12	Mons	
14.3.5.1.1.34	5 - professeur	1 - APVE	1 - artistique	peinture	atelier	6	12	Mons	*
14.3.5.1.2.35	5 - professeur	1 - APVE	2 - général	littérature	contemporaine	2	12	Mons	*
14.3.5.1.2.36	5 - professeur	1 - APVE	2 - général	méthodologie	de la recherche	2	12	Mons	*
14.3.5.2.1.37	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	direction de chœur		3	12	Mons	**
14.3.5.2.1.38	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	formation musicale		9	12	Mons	*

14.3.5.2.1.39	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	formation musicale		3	12	Mons	*
14.3.5.2.1.40	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	accompagnement au piano	12	12	Mons	
14.3.5.2.1.41	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	accordéon	4	12	Mons	**
14.3.5.2.1.42	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	basson	1	12	Mons	
14.3.5.2.1.43	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	harpe	1	12	Mons	**
14.3.5.2.1.44	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	orgue	2	12	Mons	*
14.3.5.2.1.45	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	percussions	1	12	Mons	**
14.3.5.2.1.46	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	piano	6	12	Mons	*
14.3.5.2.1.47	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	piano	6	12	Mons	*
14.3.5.2.1.48	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	trombone	1	12	Mons	**
14.3.5.2.1.49	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	trompette	1	12	Mons	*
14.3.5.2.1.50	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	instrument	violoncelle	2	12	Mons	**
14.3.5.2.1.51	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	lecture et transposition	bois	2	12	Mons	**
14.3.5.2.1.52	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	musique de chambre		4	12	Mons	*
14.3.5.2.1.53	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	musique de chambre		4	12	Mons	*
14.3.5.2.1.54	5 - professeur	2 - MUS	1 - artistique	musique de chambre		4	12	Mons	*
14.3.5.3.1.55	5 - professeur	3 - TAP	1 - artistique	art dramatique		1	12	Mons	**
14.3.5.3.1.56	5 - professeur	3 - TAP	1 - artistique	art dramatique		4	12	Mons	*
14.3.5.3.1.57	5 - professeur	3 - TAP	1 - artistique	art dramatique		4	12	Mons	
14.3.5.3.1.58	5 - professeur	3 - TAP	1 - artistique	art dramatique		7	12	Mons	
14.3.5.3.1.59	5 - professeur	3 - TAP	1 - artistique	déclamation		6	12	Mons	*
14.3.5.3.2.60	5 - professeur	3 - TAP	2 - général	histoire comparée des arts		1	12	Mons	*
14.3.6.123.2.61	6 - conférencier	1 - 2 - 3	2 - général	psychopédagogie générale		60	600	Mons	
14.3.6.1.1.62	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	architecture d'intérieur	croquis	120	600	Mons	
14.3.6.1.1.63	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	architecture d'intérieur	équipement	60	600	Mons	
14.3.6.1.1.64	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	architecture d'intérieur	équipement	60	600	Mons	
14.3.6.1.1.65	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	arts numériques	réseaux	120	600	Mons	
14.3.6.1.1.66	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	design urbain	rénovation urbaine	60	600	Mons	
14.3.6.1.1.67	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	performance et art du corps	pratiques	45	600	Mons	
14.3.6.1.1.68	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	typographie	livres d'artistes	90	600	Mons	
14.3.6.1.1.69	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	vidéographie	pratiques	60	600	Mons	
14.3.6.1.1.70	6 - conférencier	1 - APVE	1 - artistique	vidéographie	théorie et pratique de l'audiovisuel	60	600	Mons	
14.3.6.1.2.71	6 - conférencier	1 - APVE	2 - général	histoire et actualité des médias	théorie de la communication	60	600	Mons	
14.3.6.1.2.72	6 - conférencier	1 - APVE	2 - général	langues	anglais	180	600	Mons	
14.3.6.1.2.73	6 - conférencier	1 - APVE	2 - général	littérature	analyse de textes	60	600	Mons	
14.3.6.1.3.74	6 - conférencier	1 - APVE	3 - technique	techniques et technologies	dessin d'architecture	90	600	Mons	
14.3.6.1.3.75	6 - conférencier	1 - APVE	3 - technique	techniques et technologies	dessin d'architecture	60	600	Mons	
14.3.6.1.3.76	6 - conférencier	1 - APVE	3 - technique	techniques et technologies	maquettisme	90	600	Mons	
14.3.6.1.3.77	6 - conférencier	1 - APVE	3 - technique	techniques et technologies	matériaux	60	600	Mons	
14.3.6.1.3.78	6 - conférencier	1 - APVE	3 - technique	techniques et technologies	vidéographie	60	600	Mons	
14.3.6.2.1.79	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	auditions commentées		60	600	Mons	

14.3.6.2.1.80	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	auditions commentées		120	600	Mons	
14.3.6.2.1.81	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	composition, techniques et esthétiques d'aujourd'hui		75	600	Mons	
14.3.6.2.1.82	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	création sonore appliquée à l'audiovisuel		60	600	Mons	
14.3.6.2.1.83	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	harmonie pratique	basse continue	120	600	Mons	
14.3.6.2.1.84	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	instrument	violon	150	600	Mons	
14.3.6.2.1.85	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	instrument	violon	150	600	Mons	
14.3.6.2.1.86	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	méthodologie spécialisée - suivi du mémoire		90	600	Mons	
14.3.6.2.1.87	6 - conférencier	2 - MUS	1 - artistique	spatialisation		150	600	Mons	
14.3.6.2.3.88	6 - conférencier	2 - MUS	3 - technique	aspects dramaturgiques et stylistiques du rapport son/image		60	600	Mons	
14.3.6.2.3.89	6 - conférencier	2 - MUS	3 - technique	instrumentation électroacoustique		60	600	Mons	
14.3.6.2.3.90	6 - conférencier	2 - MUS	3 - technique	sound design		90	600	Mons	

* emploi occupé par un TDD en 2013-2014

** emploi en extension charge

4. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
Ecole nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre
Abbaye de La Cambre 21
1000 Bruxelles

Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	remarques
14.4.5.1.1.01	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	12	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.3.02	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Mobilier et design	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.3.03	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Equipements	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.04	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Architecture	Construction (pratique)	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.3.05	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Céramique	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.3.06	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Histoire de l'outillage	1	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.07	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Design industriel	Produits et objets	3	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.08	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Design industriel	Atelier	3	12	Bruxelles	
14.4.5.1.3.09	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Maille	3	12	Bruxelles	
14.4.5.1.3.10	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Techniques d'impression	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.11	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Design textile	Recherches textiles	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.12	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Design textile	Atelier	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.13	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Design textile	Recherches textiles	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.14	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Gravure et impression	Atelier	10	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.15	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Gravure	Gravure et moyens d'expression	5	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.3.16	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Gravure, impression	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.17	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Images	Pratiques contemporaines	4	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.18	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Reliure	Atelier	2	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.19	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Scénographie	Mise en espace	1	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.20	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Scénographie	Arts de la scène et du spectacle (Cinéma)	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.21	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Scénographie	Arts de la scène et du spectacle	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.22	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Dessin	Dessin d'architecture	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.3.23	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Techniques d'impression (Numérique)	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.24	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Couleur	Général	8	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.25	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Couleur	Pratique de la couleur	2	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.26	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Couleur	Général (Numérique)	1	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.27	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Création sonore	Atelier	1	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.1.28	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Arts numériques	Réseaux	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.29	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Livre	Pratiques	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.1.30	5. professeur type long	1APVE	1-Artistique	Bijoux et accessoires	Pratiques	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.2.31	5. professeur type long	1APVE	2-Généraux	Histoire et actualité des arts	De l'antiquité au Moyen Age	2	12	Bruxelles	
14.4.5.1.2.32	5. professeur type long	1APVE	2-Généraux	Histoire et actualité des arts	Architecture	1	12	Bruxelles	
14.4.5.1.2.33	5. professeur type long	1APVE	2-Généraux	Actualités culturelles	Société	2	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.3.34	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Stages (Erasmus)		3	12	Bruxelles	
14.4.5.1.2.35	5. professeur type long	1APVE	2-Généraux	Histoire et actualité des arts	Livre, illustration	1	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.3.36	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Sciences et sciences appliquées	Résistance des matériaux	2	12	Bruxelles	

14.4.5.1.3.37	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Pratique sociale et professionnelle	Générale	1	12	Bruxelles	*
14.4.5.1.3.38	5. professeur type long	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Technologie des métaux	1	12	Bruxelles	*
14.4.2.1.1.39	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.40	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.41	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	3	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.42	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Architecture d'intérieur	Atelier	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.43	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Céramique	Atelier	4	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.3.44	2 - assistant	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Céramique	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.45	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Cinéma d'animation	Atelier	3	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.46	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Communication visuelle et graphique	Atelier	1	10	Bruxelles	
14.4.2.1.3.47	2 - assistant	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Photographie (Restauration)	1	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.48	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Design industriel	Atelier	2	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.49	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Design textile	Atelier	3	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.50	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Sérigraphie	Atelier	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.51	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Gravure	Atelier	4	10	Bruxelles	
14.4.2.1.3.52	2 - assistant	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Gravure, impression	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.53	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Photographie	Atelier	1	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.3.54	2 - assistant	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Photographie	1	10	Bruxelles	
14.4.2.1.3.55	2 - assistant	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Photographie	1	10	Bruxelles	
14.4.2.1.3.56	2 - assistant	1APVE	3 -Techniques	Techniques et technologies	Photographie	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.57	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Reliure	Atelier	2	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.58	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Reliure	Atelier	2	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.3.59	2 - assistant	1APVE	3-Techniques	Techniques et technologies	Coupe couture	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.60	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Stylisme	Atelier	1	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.61	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Typographie	Atelier	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.62	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Typographie	Atelier	2	10	Bruxelles	
14.4.2.1.1.63	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Dessin	Modèle vivant	3	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.64	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Dessin	Modèle vivant	3	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.65	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Dessin	Dessin d'architecture	1	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.66	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Dessin	Perspective	3	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.67	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Couleur	Général	3	10	Bruxelles	**
14.4.2.1.1.68	2 - assistant	1APVE	1-Artistique	Couleur	Général	2	10	Bruxelles	**
14.4.6.1.3.69	6 - conférencier	1APVE	3-Techniques	Techniques et technologies	Image numérique	60	600	Bruxelles	
14.4.6.1.3.70	6 - conférencier	1APVE	3-Techniques	Techniques et technologies	Design industriel	60	600	Bruxelles	
14.4.6.1.3.71	6 - conférencier	1APVE	3-Techniques	Techniques et technologies	Costume	60	600	Bruxelles	
14.4.6.1.2.72	6 - conférencier	1APVE	2-Généraux	Méthodologie	De la Recherche	90	600	Bruxelles	

* Poste occupé par un professeur TDD en 2013-2014

** Poste occupé par un assistant dont le mandat doit être renouvelé

5. ECOLE SUPERIEURE DES ARTS
 Institut national supérieur des arts du spectacle et techniques de diffusion (INSAS)
 rue Thérésienne 8
 1000 BRUXELLES

Emploi n°	fonction	Domaine	Catégorie	Intitulé générique	spécialité	Volume	Diviseur	Lieu	remarques
14.5.2.4.1.1	2 - Assistant	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation	Interprétation	3	20	Bruxelles	
14.5.2.4.1.2	2 - Assistant	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Régie	5	20	Bruxelles	
14.5.2.4.1.3	2 - Assistant	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Assistanat	4	20	Bruxelles	**
14.5.2.4.2.4	2 - Assistant	4 ASTDC	2 généraux	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle	Psychologie générale	2	20	Bruxelles	**
14.5.4.4.1.5	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Montage et pratique scripte	Montage image	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.6	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Montage et pratique scripte	Montage image	2	16	Bruxelles	*
14.5.4.4.1.7	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Montage et pratique scripte	Montage son	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.8	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	2	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.9	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Prise de vues et traitement de l'image	Prise de vues	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.10	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Prise et traitement du son	Créations sonores	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.11	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Prise et traitement du son	Mixage synchrone	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.12	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production de la radio/télévision	Réalisation	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.13	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Image	1	16	Bruxelles	*
14.5.4.4.1.14	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Montage	2	16	Bruxelles	
14.5.4.4.1.15	4 - professeur Type court	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Montage	2	16	Bruxelles	
14.5.4.4.3.16	4 - professeur Type court	4 ASTDC	3 techniques	Esthétique	Son	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.3.17	4 - professeur Type court	4 ASTDC	3 techniques	Théorie et pratique du son	Acoustique architecturale	1	16	Bruxelles	
14.5.4.4.3.18	4 - professeur Type court	4 ASTDC	3 techniques	Théorie et pratique du son	Technique du traitement du son	1	16	Bruxelles	
14.5.5.4.1.19	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Formation vocale	Travail de la voix	4	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.20	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation	Formation corporelle et gestuelle	1	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.21	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation	Orthophonie et phonétique	1	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.22	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	1	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.23	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	2	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.24	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	3	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.25	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	3	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.26	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	2	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.27	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation et mise en scène	2	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.28	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Interprétation	3	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.29	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Régie	2	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.30	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Interprétation et mise en scène	Scénographie, décors et costumes	4	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.31	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Montage et pratique scripte	Montage image	1	12	Bruxelles	

14.5.5.4.1.32	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production de la radio/télévision	Son	2	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.33	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Écriture	2	12	Bruxelles	*
14.5.5.4.1.34	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Écriture	1	12	Bruxelles	
14.5.5.4.1.35	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Réalisation	1	12	Bruxelles	*
14.5.5.4.1.36	5 - professeur Type long	4 ASTDC	1 artistiques	Réalisation et production du cinéma	Scénographie, décors et costume	2	12	Bruxelles	
14.5.5.4.3.37	5 - professeur Type long	4 ASTDC	3 techniques	Application de la gestion de la production en arts du spectacle		3	12	Bruxelles	
14.5.5.4.3.38	5 - professeur Type long	4 ASTDC	3 techniques	Écriture	Écriture dramatique	2	12	Bruxelles	
14.5.5.4.3.39	5 - professeur Type long	4 ASTDC	3 techniques	Évolution des formes artistiques	Iconographie du réel	1	12	Bruxelles	
14.5.5.4.3.40	5 - professeur Type long	4 ASTDC	3 techniques	Évolution des formes artistiques	Spectacle	1	12	Bruxelles	

* Emploi occupé en 2013-2014 par un temporaire à durée déterminée

** Renouvellement mandat assistant

V. FORME DE LA CANDIDATURE.

A. Conditions requises des candidats à une désignation à titre temporaire :

L'article 109 du décret du 20 décembre 2001 précité prévoit que :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° [...];

2° jouir des droits civils et politiques;

3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer visés à l'article 82 du décret du 20 décembre 2001 ;

4° a) s'il s'agit d'une désignation à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

b) s'il s'agit d'une désignation à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;

6° être de conduite irréprochable;

7° satisfaire aux lois sur la milice.

Du projet pédagogique et artistique :

Toute candidature à une désignation temporaire dans une fonction de professeur, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur ou d'assistant doit comporter un projet pédagogique et artistique relatif au cours à conférer.

De l'expérience utile :

Les candidats aux emplois de professeur de cours artistiques, de chargé d'enseignement de cours artistiques et d'accompagnateur doivent faire preuve d'une expérience utile hors enseignement de 5 ans dans une pratique artistique.

En outre, les candidats pour les emplois de chargé d'enseignement doivent faire preuve d'une expérience utile de six ans dans la fonction de professeur, d'accompagnateur ou d'assistant, dont deux ans au moins dans l'Ecole supérieure des Arts où est effectuée la désignation.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour la reconnaissance de cette expérience utile font l'objet d'une circulaire publiée le 10 mars 2014 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles le à l'adresse suivante : <http://www.adm.cfwb.be/>

Des diplômes requis :

- Pour l'enseignement des cours généraux, nul ne peut exercer la fonction de professeur ou de chargé d'enseignement s'il n'est porteur d'un diplôme de docteur, de licencié, de master, d'ingénieur conféré conformément aux dispositions relatives au régime des études universitaires ou d'ingénieur industriel ou d'architecte ou d'un titre de niveau universitaire délivré par une Haute Ecole organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.
- Pour l'enseignement des cours artistiques, nul ne peut exercer la fonction de professeur, de chargé d'enseignement, d'accompagnateur ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur artistique ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.
- Pour l'enseignement des cours techniques, nul ne peut exercer la fonction de professeur, de chargé d'enseignement ou d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou d'un titre dont le porteur a obtenu l'assimilation à un tel diplôme.

De la notoriété :

Le Gouvernement peut, sur avis favorable de la Commission de reconnaissance de notoriété, accepter qu'une notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, tienne lieu, à titre personnel, des titres exigés ci-avant.

La procédure à suivre afin de demander la reconnaissance d'une telle notoriété fait l'objet d'une circulaire publiée le 10 mars 2014 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles consultable à l'adresse suivante : <http://www.adm.cfwb.be/>

B. Instructions générales relatives au contenu et l'envoi des candidatures :

A ENVOYER SOUS PLI RECOMMANDE A L'ADMINISTRATION A L'ADRESSE SUIVANTE:

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3^E 318
1080 Bruxelles

pour le 24 mars 2014 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

1. la candidature sera rédigée à l'aide du formulaire de candidature annexé à la présente.
2. la décision portant reconnaissance de l'expérience utile ou la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière (cette demande doit être envoyée par courrier séparé).
3. une copie des titres(s) de capacité requis ou, à défaut, une reconnaissance de notoriété ou à tout le moins la preuve de l'envoi de la demande de cette dernière (laquelle demande doit être envoyée par courrier séparé).

Les personnes qui achèvent la dernière année d'études peuvent introduire leur candidature dès cette année, mais doivent joindre une attestation de fréquentation des cours établie par le chef d'établissement. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé pour le 1^{er} octobre 2014 à l'administration, à l'adresse précisée ci-dessus, l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

En cas de candidatures multiples :

Les différentes candidatures peuvent être envoyées au moyen du même envoi recommandé.

Si le candidat postule plusieurs emplois du présent appel, il doit cependant remplir un formulaire par emploi sollicité.

Par ailleurs, chaque formulaire devra être accompagné de l'ensemble des annexes demandées et être placé dans un dossier de candidature distinct sur lequel sera indiqué :

- le nom et prénom du candidat;
- l'Ecole supérieure des Arts dans laquelle le candidat postule ;
- le numéro de l'emploi sollicité.

Remarques :

1. Les candidats sont avertis que les documents remis à l'appui de leur candidature ne pourront pas être récupérés.
2. Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra dans les deux mois de la date de sa réception envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle 2 ou à défaut modèle 3) pour que sa désignation devienne effective.

A ENVOYER A CHAQUE ECOLE SUPERIEURE DES ARTS CONCERNEE

(envoi à adresser au directeur sous pli recommandé pour le 24 mars 2014 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi)

1. une copie des documents à envoyés à l'administration (voir points 1 à 3 ci-dessus)
2. une liste des publications scientifiques.
3. un relevé des diverses expériences professionnelles du candidat.
4. un curriculum vitae.
5. l'annexe 1 : Etat des services prestés dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
6. un projet pédagogique et artistique (pas pour les candidatures à un mandat de conférencier).

Si le candidat postule un emploi de professeur, d'accompagnateur, d'assistant ou de chargé de cours d'enseignement, il a l'obligation, sous peine de nullité de sa candidature, de joindre à celle-ci un projet pédagogique et artistique.

Ce projet pédagogique et artistique, qui devra être envoyé par tous les candidats pour chaque Ecole supérieure des Arts sollicitée, est un document écrit, rédigé personnellement par le candidat, qui précise la manière dont seront rencontrées les missions de l'enseignement supérieur artistique telles que définies à l'article 3 du décret du 20 décembre 2001 précité, ainsi que les dispositions du projet pédagogique et artistique de l'Ecole supérieur des Arts visé à l'article 5 de ce même décret. Le projet pédagogique et artistique de chaque Ecole supérieure des Arts est disponible auprès de celle-ci sur simple demande.

Suites données à la candidature :

Une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation par le Conseil de gestion pédagogique au Ministre compétent, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée aux tableaux d'affichage, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, de l'Ecole supérieure des Arts.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ECOLE SUPERIEURE DES ARTS CONCERNEE PAR LE PRESENT FORMULAIRE

- | | | | |
|---|-----|---|-----|
| <input type="checkbox"/> Conservatoire Royal de Bruxelles | (1) | <input type="checkbox"/> Conservatoire Royal de Liège | (2) |
| <input type="checkbox"/> ARTS ² | (3) | <input type="checkbox"/> ENSAV – La Cambre | (4) |
| <input type="checkbox"/> INSAS | (5) | | |

Je soussigné(e),

NOM PRENOM

Epouse de DATE NAISSANCE

Sexe

Domicilié,

RueN°BP.....

Code postal : Localité :

Pays : Téléphone :

E-mail (en MAJUSCULES !!!) :

Souhaite postuler, dans l'établissement ci-dessus, l'emploi vacant suivant :

N° de l'emploi : (*Reprendre le numéro figurant dans la liste des emplois de l'appel*)

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Professeur type long | <input type="checkbox"/> Professeur type court | <input type="checkbox"/> Chargé d'enseignement |
| <input type="checkbox"/> Accompagnateur | <input type="checkbox"/> Assistant | <input type="checkbox"/> Conférencier |

Volume de la charge : Diviseur :

Et ceci, par :

- Changement d'affectation** – professeurs et accompagnateurs nommés (DCA)

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) (indiquer la spécialité) :

Date de la nomination :

Ecole supérieure des Arts où vous étiez affecté(e) à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi :

Fonction y exercée :

Cours dispensés :

Volume de la charge :

Date de mise en disponibilité par défaut d'emploi :

- Mutation** – professeurs et accompagnateurs nommés (DM)

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e) (indiquez la spécialité) :

Date de la nomination :

Ecole supérieure des Arts où vous êtes affecté

Fonction y exercée :

Cours dispensés :

Volume de la charge :

- Extension de charge** – professeurs et accompagnateurs

Vous êtes actuellement :

nommé(e) à titre définitif depuis le(DEC)

désigné(e) à durée indéterminée depuis le(TDIEC)

Ecole supérieure des Arts où vous êtes affecté :

Fonction y exercée :

Cours dispensés :

Volume de la charge actuelle :

- Demande de désignation à durée indéterminée** – professeurs, chargés d'enseignement et accompagnateurs

Vous avez été désigné(e) dans la même Ecole supérieure des Arts le :

Numéro de l'emploi vacant lors de l'appel du de mars 2012 et/ou de mars 2013 :

Fonction :

Cours enseignés :

Volume de la charge :

Case réservée au directeur de l'établissement (à faire compléter préalablement à l'envoi de la candidature) :

Lors de l'établissement du rapport sur la manière dont le membre du personnel s'est acquitté de sa tâche, établi conformément à l'article 111 du décret du 20 décembre 2001, le membre du personnel a reçu la mention :

- A satisfait
- A satisfait partiellement
- N'a pas satisfait

À, le

(signature)

Demande de désignation à durée déterminée (professeurs, accompagnateurs et chargé d'enseignement) **et de désignation en qualité d'assistant ou de conférencier**

Etablissements d'enseignements dans lequel je suis actuellement affecté * :

.....
.....
.....

Indiquez si vous êtes temporaire (T, TDD, TDI) ou définitif (D), la fonction, les cours enseignés et le nombre d'heures ou le volume effectif de la charge exercée.

Titres de capacité

Je suis titulaire des titres requis suivants :

<u>Dénomination exacte et complète</u>	<u>Date de délivrance</u>	<u>Etablissement</u>
--	---------------------------	----------------------

--	--	--

--	--	--

--	--	--

Joindre une copie de ces titres.

Si vous n'êtes pas titulaire de titres de capacités, êtes-vous en possession d'une reconnaissance de notoriété tenant lieu, à titre personnel, des titres nécessaires ?

- Oui. Dans ce cas, elle devra être jointe à la présente.
- Non. Dans ce cas, une demande doit être adressée à la Commission de notoriété.

Preuve de l'envoi de cette demande doit être jointe au présent envoi.

Expérience utile

Si vous postulez à un emploi d'accompagnateur ou de professeur ou de chargé d'enseignement pour les cours artistiques, vous devez être en possession d'une décision du Gouvernement reconnaissant une expérience utile de 5 ans (accompagnateurs et professeurs de cours artistiques) ou de 6 ans (chargé d'enseignement).

L'expérience utile en cause est constituée par les services accomplis dans le secteur privé ou public ; il s'agit de l'expérience acquise – hors enseignement – par l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une pratique artistique.

Etes-vous en possession de ce document pour le cours que vous postulez ?

- Oui. Dans ce cas, le joindre en annexe.
- Non. Vous pouvez introduire une demande de reconnaissance de votre expérience. Les informations nécessaires et les instructions à suivre font l'objet d'une circulaire publiée le 10 mars 2014 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.adm.cfwb.be/>

Une copie du courrier de demande adressé ainsi que la preuve de son envoi par recommandé ou un accusé de réception en cas de dépôt de la demande au secrétariat de la Commission, doivent être jointes au présent formulaire.

Etat des services prestés dans l'enseignement

Si vous avez presté des services dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'annexe 1 doit être complétée.

Notoriété

A défaut des diplômes et titres requis pour l'exercice des fonctions de professeur ou de chargé d'enseignement de cours généraux, de professeur, d'accompagnateur, de chargé d'enseignement ou d'assistant de cours artistiques ou de professeur, de chargé d'enseignement ou d'assistant de cours techniques, le candidat peut soumettre une reconnaissance de sa notoriété professionnelle, scientifique ou artistique, en relation avec la fonction et les cours à conférer, qui tient lieu, à titre personnel, des titres exigés.

La procédure à suivre afin de demander la reconnaissance d'une telle notoriété fait l'objet d'une circulaire publiée le 10 mars 2014 et consultable le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.adm.cfwb.be/>

Déclaration finale

En signant ce formulaire de candidature, j'ai pris connaissance des conditions de recrutement et accepte que, dans le cas d'une désignation, celle-ci ne soit valide qu'une fois que tous les documents nécessaires à la vérification des conditions de désignation nous soient parvenus à l'administration et aient été vérifiés par ses services.

J'ai pris connaissance du fait que les candidatures incomplètes, notamment celles qui ne comprendraient pas un projet pédagogique et artistique, ne seront pas jugées valables et ne seront pas examinées par les Commissions compétentes.

J'ai pris connaissance de ce qu'aucun document envoyé après la date-limite de remise des candidatures ne sera accepté et transmis aux écoles concernées et que les documents remis à l'appui de ma candidature ne pourront pas être récupérés.

Fait à, le

(signature)

Ce formulaire est à envoyer – par lettre recommandée à la Poste – au :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
Boulevard Léopold II, 44 – Bureau 3^E318
1080 Bruxelles

AU PLUS TARD LE 17 MARS 2014
(Cachet de la Poste faisant foi)

